





TERMES DE RÉFÉRENCE

pour l'élaboration d'un protocole pour la gestion des urgences humanitaires de la Délégation Diocésaine des Migrations au Maroc dans le cadre du projet "ASSISTANCE ET PROTECTION DE LA POPULATION MIGRANTE ET RÉFUGIÉE EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ SUR LA CÔTE NORD DU MAROC ", financé par la Generalitat valenciana (SOLHUM/2023/0018)







1. Contexte

La Fondation Entreculturas (EC), est une ONG internationale, constituée en 1999, promotionnée par la Compagnie de Jésus. Depuis ses débuts en tant qu'association en 1985, son action est dirigée vers les secteurs appauvris et exclus pour la génération d'opportunités de développement à travers l'éducation populaire et la promotion sociale.

La Délégation Diocésaine des Migrations (DDM) est une entité du diocèse de l'Église catholique de Tanger au Maroc, créée en juillet 2011 afin de fournir une réponse coordonnée aux problèmes liés au phénomène migratoire dans le nord du Maroc.

Pour Entreculturas, la Délégation représente un partenaire institutionnel dont les relations vont au-delà de la canalisation de fonds, car il existe une mission et une vision communes et une option partagée de soutien pour la population migrante la plus vulnérable. Les deux entités se sont engagées à placer les personnes migrantes comme les protagonistes de leur propre histoire qui, sans perdre leurs valeurs culturelles, sont intégrées dans la nouvelle réalité, s'enrichissant elles-mêmes ainsi que à la communauté d'accueil. Entreculturas et la Délégation Diocésaine des Migrations ont développé ensemble plusieurs interventions dans le nord du Maroc depuis 2015, notamment dans les domaines de la santé et des soins psychosociaux ainsi que dans la défense des droits humains des personnes migrantes, mettant un accent spécial aux besoins des femmes et des enfants.

Dans le cadre du projet "ASSISTANCE ET PROTECTION DE LA POPULATION MIGRANTE ET RÉFUGIÉE EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ SUR LA CÔTE NORD DU MAROC ", financé par la Generalitat valenciana, qui s´´inscrit dans le contexte de crise chronique de la frontière sud et ayant pour but générale d'améliorer les conditions socio-sanitaires des communautés de migrants et de réfugiés dans le nord du Maroc dans une approche de protection des populations les plus vulnérables sur le plan économique et social, le résultat 3 a été conçu pour renforcer la capacité institutionnelle de la DDM et des communautés migrantes en mettant en œuvre un cadre de réponse aux urgences humanitaires.

a. Contexte général de la migration au Maroc

Depuis la fin des années 1990, le Maroc est devenu un pays de transit pour les personnes sur la route de la migration vers l'Europe, en grande partie en provenance des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. En parallèle, le pays a progressé dans la ratification de différentes conventions internationales sur les déplacements forcées et les migrations, y compris les conventions suivantes :







conventions internationales sur les déplacements et les migrations, parmi lesquelles « La Convention relative au statut des réfugiés de 1956 », « la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille en 1993 (dispositions complémentaires) », « la Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires) de l'OIT en 2016 » et la convention (n° 97) sur la migration pour l'emploi de 1949 (révisée) », en 2019.

Le Maroc s'est engagé dans un processus de modernisation qui s'est concrétisé par l'élaboration d'une nouvelle Constitution et la mise en place d'un nouveau cadre législatif. Ce nouveau cadre législatif et ces nouvelles politiques publiques s'inscrivent dans une démarche d'ouverture et de respect des droits de l'homme. Pour la première fois, la Magna Carta établissait, dans son préambule la subordination des lois nationales aux conventions internationales signées par le pays, s'engageant à l'harmonisation de ses lois nationales dans ce sens, et s'est engagée à "interdire et combattre toute forme de discrimination à l'égard de toute personne en raison de son sexe, de sa race, de sa couleur, de sa religion ou de ses convictions". En outre, l'article 19 reconnaît pour la première fois dans l'histoire du pays l'égalité des droits et libertés civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux des hommes et des femmes.

En 2013, le Maroc a lancé la Stratégie nationale sur la migration et l'asile (SNIA). La mise en œuvre de la SNIA visait à "assurer une meilleure intégration des migrants et une meilleure gestion des flux migratoires dans le cadre d'une politique cohérente, globale, humaniste et responsable". Cette vision a été déclinée en 4 objectifs spécifiques :

- 1) faciliter l'intégration des immigrants légaux,
- 2) améliorer le cadre réglementaire,
- 3) mettre en place un cadre institutionnel approprié,
- 4) gérer les flux migratoires dans le respect des droits de l'homme.

Le lancement de la SNIA s'est accompagné de deux régularisations extraordinaires de personnes migrantes (2014 et 2016/17) et d'un dynamisme remarquable de la société civile et de la visibilité des institutions Marocaines.

En juin 2013, le Maroc est devenu le premier pays partenaire méditerranéen à signer un partenariat pour la mobilité avec l'Union européenne, dans le cadre d'un accord plus large signé en décembre de la même année, le plan d'action de voisinage (2013-2017). Dans ce contexte, et depuis 2011, la DDM travaille dans le nord du pays en fournissant des services d'accompagnement psychosocial et sanitaire pour les personnes migrantes, en répondant aux besoins immédiats et stratégiques de la population.

Le fait d'avoir une intervention avec différentes enclaves dans toute la zone frontalière du nord nous permet de travailler de manière coordonnée, en répondant aux différents besoins selon le profil géographique.

2. Antécédents et objet de la consultation







La collaboration entre Entreculturas et la DDM a toujours cherché le développement institutionnel des deux organisations.

La DDM est un acteur humanitaire reconnu et légitimé par les autorités et les communautés migrantes, avec la capacité d'articuler des réponses structurées aux urgences humanitaires. Ceci est soutenu par l'évaluation du projet du Fonds fiduciaire de l'UE, réalisée entre novembre et décembre 2022, qui déclare : "Les changements dans les flux et les routes migratoires marocains dus aux contraintes sécuritaires nécessitent des mécanismes d'adaptation et un ajustement permanent des réponses humanitaires fournies par le DDM. Les espaces d'échange et de construction commune ont permis, lors de crises migratoires, comme les événements de Ceuta en mai 2021 ou de Melilla en juin 2022, aux équipes de la DDM de se constituer en comité d'urgence pour partager l'information et coordonner une réponse commune ". Suite à la crise du 24 juin à la frontière Melilla-Nador, le partenariat Entreculturas-DDM a entamé une réflexion interne qui a abouti à une première ébauche de "protocole de réponse aux crises humanitaires". Dans un exercice de capitalisation, cette consultation est lancée.

3. Objectifs de la consultation

L'objectif général de cette consultation consiste à mettre en place un cadre de réponse aux urgences humanitaires, adapté au contexte spécifique marocain, en veillant à ce qu'il soit conforme aux normes et principes humanitaires internationaux.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Faciliter des ateliers de renforcement des capacités des équipes de la DDM-Entreculturas et les relais communautaires (environ 32 personnes) sur le cadre de réponse aux urgences humanitaires (standards, normes et principes humanitaires).
 Un premier atelier de 2 jours sera mis en œuvre à Tanger et un deuxième atelier de 2 jours sera mis en œuvre à Nador. Les coûts de ces 2 ateliers (location des salles et alimentation seront assurées par la DDM.
- A l'issue du travail de ces ateliers et après avoir identifié les éléments spécifiques du contexte humanitaire au Maroc et des interventions de la DDM, élaborer un protocole opérationnel pour répondre aux urgences humanitaires qui intègre les spécificités du contexte au Maroc ainsi que les normes et principes humanitaires internationaux.

4. Livrables attendus

Il est attendu au terme de cette étude, la production de:

- Note méthodologique;
- Modules formatifs sur les urgences humanitaires ;
- Protocole opérationnel pour la gestion des urgences humanitaires ;







5. Méthodologie

Elle sera le résultat du dialogue entre l'équipe de consultation et les équipes impliquées dans la planification stratégique, même s'il est établi qu'elle doit au moins envisager :

- Révision documentaire clé (standard, normes et principes humanitaires internationaux);
- Analyse des produits préalables (documents partagés par la DDM- Analyses contextuels, rapports, plan stratégique, systématisation expérience cellule de crise-Melilla 2022-)
- Entretiens de cadrage avec le corps technique de la DDM et d'Entreculturas pour comprendre le contexte d'intervention et institutionnel.
- Facilitation des ateliers avec les équipes et les relais communautaires sur la base d'une stratégie dual :
 - 1). Les former sur les standards, normes et principes internationaux
 - 2). Collecter des informations pour l'élaboration participative du protocole opérationnel pour répondre aux urgences humanitaires.
- Elaboration du protocole opérationnel de réponses aux urgences humanitaires.
- Socialisation et validation du protocole avec les équipes de la DDM- Entreculturas.

6. Calendrier

Mois	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Signature du contrat et élaboration de la note méthodologique				
Révision documentaire et analyse des produits préalables				
Facilitation des ateliers à Tanger et à Nador (2 journées de durée sur chaque ville)				
Élaboration du protocole (draft et validation)				

7. Profil de l'équipe de consultation







Afin de réaliser cette consultation, Entreculturas et la DDM ont besoin d'une personne (ou d'une équipe) qui réponde aux exigences minimales suivantes:

- Expérience démontrable dans le cadre des interventions humanitaires
- Formation spécifique aux méthodologies et à l'application des techniques de recherche sociale.
- Connaissance et expérience du secteur de la migration
- Expérience dans le secteur de la coopération internationale, en particulier dans l'Afrique et/ou Maroc.
- Formation et expérience en matière d'égalité des sexes et d'intégration de la dimension
- Disponibilité pendant toute la période de la consultation, notamment pour les travaux de terrain, les réunions de travail et pour la diffusion et le retour des résultats obtenus.
- Les équipes qui comprennent des personnes basées dans le pays où l'intervention est mise en œuvre seront un atout.
- Bonne maîtrise de la langue française. La connaissance de la langue arabe et de l'espagnol seront un atout.

Les responsabilités et les postes de chaque membre doivent être détaillés, ainsi que la désignation d'un/e coordinateur/trice qui agit comme le contact principal de la DDM-Entreculturas et sera responsable du travail final. Cette personne sera tenue d'informer l'unité de gestion de tout changement survenant dans l'équipe et pendant le travail.

8. Prémisses de la consultation

L'équipe de consultation doit se conformer aux exigences professionnelles et éthiques suivantes:

Anonymat et confidentialité. Le plan stratégique doit respecter le droit des personnes à fournir des informations tout en garantissant leur anonymat et leur confidentialité.

Responsabilité. Tout désaccord ou différence d'opinion pouvant survenir entre les membres de l'équipe ou entre les membres de l'équipe et les responsables de l'intervention, par rapport aux conclusions et/ou recommandations, doit être mentionné dans le rapport. Toute affirmation doit être confirmée par l'équipe ou tout désaccord à son sujet doit être consigné.

Incidents. En cas de problèmes survenant pendant le travail sur le terrain ou dans toute autre phase du travail, ceux-ci doivent être signalés immédiatement à Entreculturas. Sinon, l'existence de tels problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour justifier la non-obtention des résultats établis par Entreculturas dans les présentes spécifications techniques.

Régime de sanctions. En cas de retard dans la livraison des rapports ou dans le cas où la qualité des produits livrés est manifestement inférieure à celle convenue avec Entreculturas, l'équipe de







consultation se conformera à la décision d'arbitrage et, dans le cas où il en résulterait, à la réduction correspondante du paiement de la prestation.

Droits d'auteur et divulgation : il est précisé que tous les droits d'auteur sont détenus par l'entité contractante (Entreculturas). La diffusion des informations collectées et du produit final est la prérogative de l'entité mettant en œuvre la subvention et contractant la consultation.

9. Budget

Le budget disponible pour la consultation est de 7.000 euros TTC. Ce budget comprend les taxes et tous les coûts associés, y compris le travail sur le terrain, c'est-à-dire les vols, le logement et toute autre dépense liée. Le paiement des services sera effectué en trois versements. La première sera d'un tiers du budget à la signature du contrat. Le deuxième, pour un autre tiers, à la remise du deuxième rapport préliminaire et le dernier, pour le tiers restant, à la remise du rapport final.

10. Soumission de l'offre technique et économique

Les offres doivent être soumises par courrier électronique. Le contenu de l'offre doit couvrir au moins les sections suivantes :

- Conception méthodologique sous la forme d'une hypothèse de travail, qui doit inclure :
 - Objectifs et portée de la mission
 - Approche méthodologique préliminaire
 - Incorporation d'approches transversales
 - Participation des parties prenantes
 - Produits livrables.
 - o Calendrier et tâches proposés.
 - Budget
 - o Curriculum vitae professionnel de l'équipe de consultation, détaillant leur expérience par rapport à ce qui est demandé dans la section 9.

Lors de la sélection des offres reçues, Entreculturas, conjointement avec la DDM, évaluera la qualité de ces points, en accordant une plus grande importance à :

- L'adéquation de la proposition technique
- la qualité et l'adéquation de la méthodologie au contexte de l'intervention
- la qualité des techniques de collecte de données
- détail de la proposition de présentation des résultats
- l'expérience de la personne ou de l'équipe de consultation dans les thèmes et critères établis.







La date limite de soumission est le 21 juillet 2024 et doit être faite par courriel aux contacts suivants:

Arthur Dao, Directeur de la Délégation Diocésaine de Migrations (coord.pa.ddm@gmail.com)

d'Entreculturas Mariana Morales, gestionnaire de projets Maroc au (m.morales@entreculturas.org);

Les personnes/équipes sélectionnées seront invités à des entretiens au cours de la dernière semaine du mois d'août.

Toute question complémentaire peut être adressée à ces adresses électroniques.